



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°652) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE COUPERIN, A
MONSIEUR ANTOINE BARET A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-20-087
EN DATE DU 07 MARS 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de Monsieur Antoine Barret, domicilié 168 avenue de Paris, 94300 Vincennes, pour s'entraîner seul à l'orgue, dans la salle Couperin, les lundis du 9 mars au 8 juin 2020 (sauf vacances scolaires, jours fériés et le 16 mars) de 9 h à 10 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Antoine Barret, domicilié 168 avenue de Paris, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, pour un montant de 100 € TTC (cent euros) pour les frais de location, afin de s'entraîner seul à l'orgue, dans la salle Couperin les lundis du 9 mars au 8 juin 2020 (sauf vacances scolaires, jours fériés et le 16 mars) de 9 h à 10 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET